

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_086**

**CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ENTRE
SEULLES TERRE ET MER ET L'OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL GOLD BEACH**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 8

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**DEL2024_086 : CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ENTRE
SEULLES TERRE ET MER ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
GOLD BEACH**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2017_129 du 10 novembre 2017 portant création de l'office de tourisme intercommunal,
- Vu la délibération n°DEL2020_088 du 19 novembre 2021 relative à la convention de moyens et d'objectifs avec l'office de tourisme Seules Terre et Mer,
- Vu la délibération n°DEL2021_059 du 24 juin 2021 relative à l'avenant à la convention de moyens et d'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal Gold Beach,
- Vu l'avis favorable (1 abstention) de la commission développement touristique en date du 4 décembre 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant que la communauté de communes Seules Terre et Mer verse annuellement une subvention à l'office de tourisme intercommunal Gold Beach et met à sa disposition les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens, conclue pour encadrer ces relations, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Considérant la proposition de renouveler cette convention pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, avec les modifications suivantes :

- Nouvel objectif : optimiser l'ouverture au public dans les différents points d'informations touristiques (fournir dans ce cadre un bilan de fréquentation de chaque site),
- Recenser les hébergeurs du territoire afin de s'assurer de l'efficience de la taxe de séjour,
- Fournir un bilan chiffré sur les sources de financement et une note sur le développement commercial de l'office de tourisme intercommunal,
- Le montant du concours financier de la collectivité est fonction des recettes de la taxe de séjour,
- Versement de la subvention : 50 % au 15 mai - 50 % au 30 septembre,
- Ajout du Centre Winston Churchill à Ver-sur-Mer dans la liste des points d'informations touristiques,
- Fournir un bilan financier et de fréquentation par action.

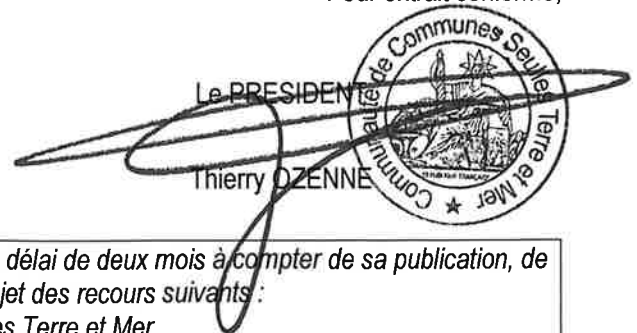
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (8 abstentions) :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de moyens et d'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal Gold Beach pour une durée de 3 ans, les avenants ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN